

MÉMOIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU QUÉBEC

présenté dans le cadre de

la consultation sur la gestion de l'eau

au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

10 NOVEMBRE 1999

SOMMAIRE

Au cours des dernières années, l'industrie laitière a accompli des pas importants dans l'instauration de systèmes de gestion environnementale dans ses usines de production et de transformation. Ses performances, en termes de conservation de l'eau, de réduction de ses rejets, de traitement de ses eaux usées et d'efficacité énergétique s'améliorent sans cesse. De plus, pour s'exprimer dans les débats sur les grands dossiers environnementaux, les représentants de l'industrie laitière privée et coopérative ont créé un comité de concertation sur les questions environnementales : le Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement (CDILE).

Le présent mémoire, déposé dans le cadre de la consultation publique du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec, présente à grands traits le portrait de l'industrie laitière et de sa gestion environnementale en général. Par la suite, les intérêts et les vues de l'industrie dans le débat actuel sur l'eau au Québec sont développés en trois grands thèmes qui rejoignent ceux du document de consultation publié par le ministère de l'Environnement du Québec, soit les eaux souterraines, les infrastructures municipales et les eaux de surface. Les positions soumises par l'industrie laitière pour la considération de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sont expliquées, puis reprises succinctement à la fin du mémoire sous forme de propositions et recommandations à intégrer dans une future politique de gestion de l'eau au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	1
2. PRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE	1
2.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE.....	1
2.2 L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET LA RÉGLEMENTATION	3
3. PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES GLOBALES	4
4. SITUATION DE L'EAU DANS L'INDUSTRIE.....	5
4.1 SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ET PRÉLÈVEMENTS	6
4.2 USAGES.....	6
4.3 TRAITEMENT ET REJETS D'EAUX USÉES	7
4.4 UNE AMÉLIORATION NOTABLE	9
5. BESOIN PRIORITAIRE : UNE EAU DE QUALITÉ.....	11
6. FORTE UTILISATION D'EAU SOUTERRAINE	11
7. DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE QUALITÉ.....	13
8. LES EAUX DE SURFACE : UNE GESTION CONCERTÉE.....	13
9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	16
9.1 L'APPROCHE D'ENSEMBLE : LA QUALITÉ ET L'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES.....	16
9.2 L'EAU SOUTERRAINE	17
9.3 DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PERFORMANTES	17
9.4 LES EAUX DE SURFACE : UNE GESTION CONCERTÉE	18
RÉFÉRENCES	ERREUR! SIGNET NON DÉFINI.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Répartition des usines laitières par nombre d'employés à la production	2
Tableau 2.2	Répartition du lait transformé par l'industrie laitière en 1998-99.....	2
Tableau 2.3	Répartition des usines laitières par produits fabriqués	3
Tableau 4.1	Répartition des usages de l'eau dans l'industrie laitière	7
Tableau 4.2	Moyenne des paramètres dans les rejets liquides des usines laitières.....	8

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Politique sur l'environnement de l'industrie laitière du Québec
----------	---

1. INTRODUCTION

Le présent mémoire, déposé dans le cadre de la consultation publique du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec, présente à grands traits le portrait de l'industrie laitière et sa gestion environnementale en général ainsi que les intérêts et les attentes de l'industrie dans le débat actuel sur l'eau au Québec. Il a été préparé avec la collaboration de toutes les entreprises, privées et coopératives, du secteur de l'industrie laitière du Québec. Il reflète les discussions qui ont eu cours au sein de l'industrie, sous la responsabilité du Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement (CDILE), formé de représentants du *Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ)*, de l'*Association des laiteries du Québec* et des coopératives *Groupe LACTEL* et d'*AGROPUR*. Ce mémoire présente le point de vue de l'industrie laitière et reflète les positions communes dans le dossier de la gestion de l'eau au Québec.

Dans un premier temps, nous présentons le portrait de l'industrie laitière et sa gestion environnementale en général. Dans un deuxième temps, nous nous penchons sur la situation de l'eau au sein de l'industrie. Enfin, les intérêts et les attentes de l'industrie dans le débat actuel sur l'eau au Québec sont développés en trois grands thèmes qui rejoignent ceux du document de consultation publié par le ministère de l'Environnement du Québec, soit les eaux souterraines, les infrastructures municipales et les eaux de surface. Ces sections du mémoire exposent les vues de l'industrie sur les problématiques soulevées par la présente consultation. Elles présentent les orientations et les positions soumises par l'industrie laitière pour la considération de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ces positions sont reprises succinctement à la fin du mémoire sous forme de propositions et recommandations à intégrer dans une future politique de gestion de l'eau au Québec.

2. PRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

2.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

L'industrie laitière constitue un acteur majeur dans la vie économique du Québec. Elle regroupe 72 entreprises privées et cinq coopératives qui sont bien implantées dans toutes les régions du Québec, principalement en Montérégie, au Saguenay-Lac-St-Jean et dans la région de Québec. Elle emploie plus de 5 000 personnes travaillant dans 84 usines. La majorité des employés, soit 65% des employés d'usine, sont affectés à la production. La très grande majorité des usines (88%) ont moins de 100 employés à la production, quelques-unes seulement ayant plus de 300 employés. La moyenne est de 67 employés à la production. La répartition des usines selon le nombre d'employés à la production est présentée au tableau suivant .

Tableau 2.1 Répartition des usines laitières par nombre d'employés à la production
 Source: Enquête CDILE 1999

Nombre d'employés	Proportion d'usines
1 à 20	37%
21 à 50	31%
51 à 100	20%
101 à 300	10%
300 et plus	2%

L'industrie laitière englobe les activités des laiteries, de même que l'ensemble des activités de transformation du lait en produits tels que le fromage, le yogourt, la crème glacée, le beurre, la poudre et leurs sous-produits (lactosérum, babeurre, etc.). En 1998-99, l'industrie a transformé et commercialisé 2,9 milliards de litres de lait et généré un chiffre d'affaires de 4 milliards de dollars. L'industrie laitière représente environ 35% de l'ensemble des activités de l'industrie agroalimentaire au Québec.

Les principaux produits de l'industrie laitière sont le lait de consommation, qui compte pour 25% de la production totale et comprend une gamme diversifiée de produits, soit notamment le lait nature de 0 à 3.25% de matière grasse, les laits à valeur ajoutée, le lait aromatisé et la crème de consommation ayant 10, 15 ou 35% de matière grasse. Les produits de transformation utilisent 75% du lait disponible et se partagent entre le yogourt, la crème glacée, les fromages, le beurre, la poudre de lait et le lait évaporé. La répartition du lait transformé selon les produits et la répartition des entreprises selon les produits sont indiquées aux tableaux 2 et 3.

Tableau 2.2 Répartition du lait transformé par l'industrie laitière en 1998-99
 Source: Fédération des producteurs de lait du Québec

Produit	Répartition des produits (%)
Lait et crème	26
Fromages	57
Beurre, poudre de lait, lait évaporé	14
Yogourt et crème glacée	3

Tableau 2.3 Répartition des usines laitières par produits fabriqués
 (selon la prépondérance de la production : + 70% d'un produit)
 Source: Enquête CDILE 1999

Produit	Proportion des usines (%)
Lait et crème	21
Fromages	71
Beurre, poudre de lait, lait évaporé	4
Yogourt et crème glacée	4

À l'échelle nationale, l'industrie québécoise occupe environ 40% du marché canadien des produits laitiers. Selon des données de 1998 provenant d'Agriculture Canada, la part du Québec dans la fabrication canadienne de produits laitiers était de 80% pour le lait évaporé, de 57% pour les fromages, de 48% pour le yogourt et de 38% pour le beurre. Sur l'échiquier international, le Québec réalise 64 % des exportations canadiennes de produits laitiers dans 35 pays du monde, pour une valeur de plus de 250 millions de dollars en 1998.

2.2 L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET LA RÉGLEMENTATION

L'importance des produits laitiers dans le régime alimentaire, en particulier chez les enfants, le caractère périssable de ces produits et la vulnérabilité du lait face aux contaminations bactériologiques font en sorte que cette industrie est un des secteurs économiques le plus réglementé au plan sanitaire. Les exigences de prévention des risques à la santé sont extrêmement élevées pour l'industrie et sont inscrites dans les réglementations fédérales et provinciales. Ces réglementations relèvent d'ailleurs davantage des ministères responsables de la santé et de l'agroalimentaire.

En plus de ces réglementations, une grande majorité des entreprises sont en processus d'être certifiées HACCP (Hazardous Analysis Critical Controls points) ou le sont déjà. Ces programmes de contrôle et d'amélioration continue de la salubrité et de la qualité des produits garantissent aux clients et consommateurs que l'entreprise livrera un produit exempt de tout risque de contamination et respectant les plus hauts standards de qualité et de salubrité.

Ces contraintes nécessaires de production et ces exigences de salubrité, cumulées aux types de produit qui sont fabriqués par les usines, se traduisent par des besoins considérables en eau. La propreté est une règle fondamentale de l'industrie laitière. Il s'ensuit que l'eau utilisée, en plus d'être disponible en grande quantité, doit être d'excellente qualité pour correspondre aux exigences de salubrité de l'industrie et de ses produits.

L'industrie laitière est, comme nous l'avons vu, un secteur névralgique de l'économie québécoise pour qui l'eau joue un rôle clé dans ses processus de fabrication. C'est pour cette

raison que l'industrie laitière tient à faire connaître sa situation environnementale, ses perceptions et ses positions dans le cadre de la présente consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec.

3. PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES GLOBALES

Avant d'aborder directement la situation de l'eau dans notre industrie, nous tenons à rappeler nos engagements, nos actions et nos performances globales dans le domaine de l'environnement.

L'industrie laitière québécoise s'est engagée depuis 1992 dans une démarche pour réduire les impacts de ses activités économiques sur l'environnement. Elle s'est d'abord dotée d'un Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement (CDILE) dont le mandat consiste à regrouper et à concentrer les efforts de l'ensemble de l'industrie afin de permettre à celle-ci d'atteindre l'objectif de minimiser ses impacts sur l'environnement.

L'industrie s'est également dotée d'une Politique environnementale afin de guider les entreprises adhérentes dans leur démarche. Cette politique définit les objectifs globaux à atteindre et ce, pour chacune des grandes problématiques environnementales. Aujourd'hui, la grande majorité des entreprises ont adhéré à cette politique et se sont engagées à travailler à la réduction des effets de leurs activités sur l'environnement. Plusieurs entreprises ont depuis développé, sur la base de la politique environnementale du secteur, leur propre politique environnementale.

L'industrie laitière consomme beaucoup d'eau et génère, en conséquence, d'importantes quantités de rejets liquides. L'industrie est consciente des effets des effluents générés par ses activités de transformation sur l'environnement. Depuis plusieurs années déjà, l'industrie laitière a inscrit à ses priorités environnementales l'assainissement de ses rejets liquides. Cet objectif est, aujourd'hui, en voie d'être complété. L'industrie reconnaît que les investissements considérables de l'État et des municipalités dans l'assainissement des eaux usées municipales ont bénéficié à une grande partie des usines laitières du Québec et ont contribué, en partie, à aider l'industrie à assainir ses rejets.

Simultanément à l'amélioration des capacités de traitement des eaux usées municipales, l'industrie s'est engagée dans un processus visant à atteindre les plus hauts standards de dépollution de ses effluents en comparaison aux industries canadienne et américaine. Beaucoup d'efforts ont été consacrés depuis plusieurs années pour pré-traiter et réduire au minimum les effluents liquides générés par les entreprises. Entre autres, le développement de filières de valorisation des sous-produits de la transformation du lait est une indication des progrès significatifs qui ont été faits à ce niveau. De plus, la majorité de la matière organique qui était autrefois rejetée avec les effluents liquides est maintenant récupérée et réutilisée.

Quant aux boues de traitement des eaux usées, dans le cas des usines possédant leur propre station d'épuration des eaux, elles sont disponibles pour l'enrichissement des terres agricoles en matière organique et en éléments nutritifs. Enfin, les moyens technologiques de réduction des besoins d'eau à la source, tels les circuits de recirculation des eaux de refroidissement (là où l'utilisation est possible) ont diminué les volumes d'effluents rejetés et, par le fait même, leurs impacts sur le milieu.

L'industrie consacre également beaucoup d'énergie dans la gestion des matières résiduelles et l'efficacité énergétique. Le mémoire du CDILE, déposé lors des audiences du BAPE sur la gestion des matières résiduelles, décrivait l'ensemble des initiatives mises en œuvre par l'industrie pour réutiliser (ex. caisses à lait, palettes de livraison. etc.), recycler (ex. projet action carton, boîtes de carton, etc.) et réduire la quantité d'emballage utilisé pour la mise en marché de ses produits. L'industrie laitière est d'ailleurs parmi les partenaires fondateurs de Collecte sélective Québec et est activement impliquée dans la promotion de la mise en œuvre d'un programme provincial de collecte sélective municipale financé par l'industrie. Enfin, l'industrie laitière collabore avec RECYC-QUÉBEC sur différents projets (ex. projet d'audit sectoriel d'emballage).

Quant à la diminution de la consommation d'énergie, de nombreuses améliorations technologiques ont été implantées par les entreprises pour augmenter l'efficacité énergétique de leurs équipements (mise en place de récupérateur de chaleur dans le processus de pasteurisation, économiseur d'énergie sur les cheminées, éclairage moins énergivore, récupérateur de chaleur des effluents, etc.).

Enfin, l'industrie laitière mène périodiquement des enquêtes auprès des entreprises laitières afin de mesurer et d'évaluer leurs performances environnementales et de mesurer le chemin parcouru dans l'atteinte de l'objectif de réduction des impacts des activités du secteur sur l'environnement. Une telle enquête a d'ailleurs été réalisée au cours de l'automne 99 et une partie des résultats vous seront présentés dans le présent mémoire. L'industrie laitière est une industrie consciente de ses impacts sur l'environnement et y consacre beaucoup d'efforts dans le but de les réduire.

4. SITUATION DE L'EAU DANS L'INDUSTRIE

Une enquête récente conduite par le CDILE a permis de tracer un portrait à jour de la situation de l'industrie en regard de la gestion de l'eau. Réalisée en 1999, l'enquête a rejoint 53 des 84 usines, soit un taux de réponse de 63%. Ces usines représentent 90% des activités de l'industrie laitière en termes de chiffres d'affaires. Les 31 usines qui n'ont pas répondu ont une capacité de production moins importante et ne représentent que 10% des activités de l'industrie.

4.1 SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ET PRÉLÈVEMENTS

L'industrie laitière consomme environ 13,6 millions de m³ d'eau par année. La consommation d'eau moyenne des usines atteint 160 000 m³ par année. L'enquête démontre que les quantités d'eau utilisées par les usines laitières sont variables, de 2 000 m³ par année à plus de 1 million de m³ par année, dépendant de la capacité de l'usine, des équipements en place, des produits fabriqués, de la disponibilité de l'eau et des mesures d'économie d'eau.

Les quantités d'eau prélevées par les usines laitières se répartissent de la façon suivante: aqueduc municipal 62%, eau de surface 32% (lac et rivière) et eau souterraine 6%. Une recherche auprès des municipalités (35) qui fournissent en eau les usines participant à l'enquête révèle qu'elles s'approvisionnent principalement (63 %) à partir d'eau de surface. En tenant compte des sources d'approvisionnement des municipalités, l'industrie laitière s'alimente à 71% en eau de surface, ce qui représente 9,7 millions de m³ d'eau par année, et 29% en eau souterraine, pour 3,9 millions de m³ d'eau par année.

Les résultats de l'enquête nous révèlent que 88 % des usines sont branchées à l'aqueduc municipal, 25 % s'approvisionnent à partir d'une prise d'eau souterraine et 10 % utilisent de l'eau de surface . Enfin, 23 % des usines laitières s'approvisionnent à plus d'une source d'eau à la fois. L'enquête nous informe également qu'un bon nombre d'usines est muni d'un compteur d'eau (83% des cas). Quant au coût de l'eau, le prix moyen payé par une usine laitière est de 0,30 \$ / m³. Pour les usines qui paient une taxe d'eau, la moyenne est de 27 000\$ par année, variant toutefois entre 1 000 \$ et 100 000 \$, selon la taille de l'entreprise.

Près de 50% des usines traitent l'eau avant son utilisation, soit par filtration, chloration ou adoucissement, afin d'obtenir une eau de grande qualité pour la fabrication des produits. Parmi les usines traitant l'eau, 46% utilisent plus d'un procédé de conditionnement de l'eau.

4.2 USAGES

Des mesures d'hygiène rigoureuses forcent chaque usine à avoir un programme de nettoyage régulier des locaux et des équipements pour éviter tout risque de contamination, ce qui explique que l'industrie laitière consomme beaucoup d'eau.

Dans l'industrie laitière, l'eau prélevée sert principalement au nettoyage des équipements de production, au refroidissement de certains équipements, du lait et des produits laitiers, et à la préparation de certains produits laitiers. Le tableau suivant montre la répartition de l'eau selon les usages de l'industrie.

Tableau 4.1 Répartition des usages de l'eau dans l'industrie laitière
 Source: Enquête CDILE 1999

Usages de l'eau	Répartition de l'eau (%)
Intrant à la fabrication de produits	4
Lavage / préparation des produits	13
Nettoyage des équipements	59
Refroidissement	19
Eau consommation	4
Autres	1

L'enquête nous révèle que plusieurs actions sont mises en œuvre par les usines pour réduire la consommation d'eau. Ainsi près de 75% des usines laitières réalisent des actions pour économiser l'eau, notamment en réutilisant l'eau de refroidissement et de condensation.¹ La vapeur produite pour le chauffage des produits laitiers est généralement condensée et retournée à la chaudière. L'eau glacée qui sert à la réfrigération des produits laitiers est recirculée, permettant des économies appréciables d'eau. Environ 6% de l'eau utilisée dans l'industrie est recirculée. D'autres actions sont également prises par les usines, dont l'utilisation de pistolets ou de buses aux boyaux d'arrosage, ainsi que de supresseurs pour augmenter l'efficacité du lavage des planchers. Les usines établissent également des procédures de lavage et tendent à acheter les équipements les plus performants disponibles sur le marché.

4.3 TRAITEMENT ET REJETS D'EAUX USÉES

La contamination des effluents des usines laitières dépend des procédés, des équipements ainsi que des produits de nettoyage et de désinfection utilisés. La contamination des effluents des usines laitières est de 2 types : organique et chimique. La pollution organique provient du lait, des constituants du lait ou des sous-produits qui sont déversés lors des rinçages des équipements de production ou d'un changement de production. La pollution chimique, quant à elle, provient des produits utilisés lors des nettoyages. Ces derniers sont variés et choisis en fonction des surfaces à nettoyer et des dépôts à enlever.

L'enquête du CDILE nous indique qu'environ 70% des usines laitières tiennent un registre de la composition de leurs effluents. D'autre part, c'est presque l'ensemble des usines laitières (94%) qui ont été visitées récemment par un responsable du ministère de l'Environnement (ME). Les principaux paramètres de contamination des eaux usées qui sont surveillés par les usines et le ME sont la demande biochimique en oxygène (DBO_5), les matières en suspension

¹ 36 % des usines réutilisent l'eau de refroidissement et 28 % des usines récupèrent l'eau de condensation.

(MES), les huiles et graisses totales (H&G), le phosphore (Ptot) et le pH. Se basant sur l'enquête, les valeurs moyennes des paramètres pour l'ensemble de l'industrie sont les suivantes:

Tableau 4.2 Moyenne des paramètres dans les rejets liquides des usines laitières
Source: Enquête CDILE 1999

Paramètre mesuré	Moyenne
DBO ₅ t/an	264
MES t/an	74
H&G t/an	25
P tot t/an	6,9
pH	7,5

Les paramètres mesurés peuvent varier de façon importante selon la capacité des usines, les types de produits fabriqués et les opérations exercées.

Ainsi, 81% des usines laitières déversent leurs rejets liquides au réseau d'égoûts municipal. Plus de 60 % des usines traitent au préalable leurs rejets liquides avant de les déverser dans le réseau municipal. La très grande majorité de ces usines (85%) pré-traitent leurs eaux usées par neutralisation.

Selon l'enquête, la majorité des usines (66%) déversant leurs eaux usées dans les réseaux municipaux ont une entente avec la municipalité pour encadrer ce service. Ces ententes prévoient, entre autres, des redevances soit sur les charges polluantes déversées par l'usine (60% des usines sous ententes), sur le dépassement de concentration (45% des usines sous ententes) ou sur les deux éléments à la fois, comme c'est le cas pour 25% des usines sous ententes.

L'enquête révèle que seulement 20% des usines laitières ayant une entente de rejets avec une municipalité, n'en sont pas satisfaites. Les principales raisons invoquées concernent les exigences des normes à rencontrer, les coûts élevés de traitement des eaux usées ou la complexité de la formule pour établir le coût de traitement, et le nombre parfois élevé d'interlocuteurs municipaux et gouvernementaux.

Les boues produites par une partie des usines non branchées à l'égout municipal et d'autres faisant un pré-traitement sont valorisées par épandage sur des terres agricoles ou utilisées dans la composition d'un produit de compostage. Certaines boues sont entreposées avant d'être valorisées.

Le coût moyen de gestion des eaux usées pour les usines laitières, comprenant leur traitement et les redevances qui sont payées à la municipalité, ainsi que la disposition des boues selon le cas, est d'environ 100 000 \$ par année, soit plus de 8.4 M \$ pour l'ensemble du secteur.

De ces coûts, environ 3,6 millions de dollars par année vont à l'assainissement des rejets liquides en usine. Bon nombre d'usines (65%) mènent d'ailleurs des actions qui ont pour but de diminuer les rejets liquides, par exemple l'utilisation minimale et la réutilisation des solutions de lavage (acide, caustique, chlore liquide, etc.), l'achat de produits biodégradables, la microfiltration des solutions de lavage, la récupération des premiers rinçages des produits du lait pour les valoriser.

4.4 UNE AMÉLIORATION NOTABLE

En 1996, une enquête a été réalisée pour dresser le profil environnemental de l'industrie laitière. Une comparaison avec les données de l'enquête de 1999 démontre que l'industrie a accentué ses efforts de gestion des eaux usées, au cours des dernières années.

Par rapport à 1996, on observe, en 1999, une hausse de 10%, soit de 60 à 70%, du nombre d'usines laitières qui tiennent un registre sur la composition et la quantité des rejets liquides. Plus de 80% des usines rejettent leurs eaux usées à l'égout municipal, une situation inchangée depuis 1996. On note toutefois que 66% des usines qui rejettent leurs effluents à l'égout ont une entente avec la municipalité, comparativement à 43% en 1996. Le nombre d'usines réalisant un pré-traitement a également augmenté depuis 1996, pour passer de 40% à 60%. Par ailleurs, 80% des usines sont maintenant satisfaites de leur entente avec la ville, au lieu de 64% en 1996.

L'utilisation de ratios de rendement est une façon d'évaluer la performance de l'industrie laitière. Une mesure appelée « lait équivalent » (L.E.) est la référence utilisée pour le calcul des ratios de rendement et sert à convertir les différents produits fabriqués en lait utilisé, c'est-à-dire en lait entier à 3,5% de matière grasse (M.G). L'Environmental Protection Agency (EPA), aux Etats-Unis, a établi divers ratios pour les produits fabriqués, dont ceux qui s'appliquent à des quantités d'eaux usées et de charge organique à l'effluent. Ces ratios, d'usage courant dans l'industrie laitière, aident à vérifier la gestion environnementale de l'eau.

Les ministères de l'Environnement de l'Ontario et du Québec reprennent ces ratios dans des guides techniques sectoriels qu'ils mettent à la disposition des gestionnaires des usines et des chargés de projets des ministères. Le *Conseil national de l'industrie laitière du Canada* fait également mention de ces ratios dans un guide sommaire sur les possibilités d'économiser l'énergie et l'eau dans des usines de transformation du lait. Les guides mentionnés sont identifiés à la bibliographie.

En ce qui concerne la consommation d'eau utilisée, la formule consiste à évaluer la quantité d'eau totale par litre de lait équivalent (litre eau / l. L.E.). Les valeurs obtenues devraient se situer entre 1 et 3 pour les usines de lait de consommation et de 2 à 5 pour les produits de transformation. L'industrie laitière consomme 4,7 l. / l. L.E., ce qui démontre une utilisation en général rationnelle de l'eau dans la production.

Les rejets organiques à l'effluent sont mesurés par la demande biochimique en oxygène (DBO_5). La formule consiste à évaluer la quantité de DBO_5 par tonne de lait équivalent (kg DBO_5 / t L.E.). Les valeurs obtenues devraient se situer à 1 pour le lait nature, 2 pour le beurre et jusqu'à 10 pour le fromage cottage, par exemple. L'industrie laitière aurait une DBO_5 de 2,8 , ce qui indique que les rejets organiques à l'effluent respectent globalement les normes établies pour l'industrie.

5. BESOIN PRIORITAIRE : UNE EAU DE QUALITÉ

Ce portrait de la situation de l'eau dans l'industrie laitière fait clairement ressortir que l'accès à une eau de première qualité et en quantité suffisante est un besoin prioritaire et crucial pour cette industrie. Toute déficience à ce niveau, que ce soit une pollution accidentelle de la source d'alimentation ou une panne du système de traitement d'eau, à la municipalité ou à l'usine, oblige l'arrêt des opérations et entraîne des coûts importants dus aux opérations de nettoyage nécessaires et, possiblement, à la perte de produits. L'utilisation d'eau contaminée, ne serait-ce que pour une seule journée, peut avoir des impacts considérables sur une entreprise, voire compromettre sa santé financière. L'industrie est ainsi particulièrement consciente du danger de contamination des rivières et des nappes d'eau souterraine où elle capte ses eaux. Pour l'industrie laitière, la protection de la qualité de l'eau et sa disponibilité arrivent très haut dans la liste de ses préoccupations environnementales.

Du fait de la vulnérabilité des produits laitiers à la contamination bactériologique, les usines laitières ne peuvent supporter aucun risque de contamination.
L'industrie laitière a besoin d'un approvisionnement en eau de qualité, et en quantité constante et suffisante.

6. FORTE UTILISATION D'EAU SOUTERRAINE

Le portrait de la situation de l'eau dans l'industrie laitière, résultant de l'enquête rapportée précédemment, démontre que l'industrie laitière est une grande utilisatrice d'eau, sa consommation totale atteignant 13,6 millions de mètres cubes par an. Une part importante de cette consommation provient de l'eau souterraine. En combinant les prélèvements des usines recourant à leurs propres puits, et celles s'alimentant à des municipalités puisant leur eau dans le sol, on peut déduire que la consommation d'eau souterraine de l'industrie laitière atteint 3,9 millions de mètres cubes par an, ce qui représente 14 % de toute l'eau souterraine consommée au Québec à des fins industrielles. Ceci en fait un grand consommateur industriel d'eau souterraine, puisant l'eau surtout dans les régions rurales.

Ces quelques données permettent d'expliquer l'intérêt direct de l'industrie laitière dans le débat sur les eaux souterraines, débat qui devrait contribuer à clarifier les questions de propriété de la ressource et des conditions de son utilisation rationnelle. Actuellement, l'industrie s'accomode bien des règles d'utilisation des eaux souterraines, que ce soit sur les propriétés mêmes des usines disposant de puits d'alimentation, ou par le biais des municipalités disposant de leurs puits de captage. L'industrie n'entend pas prendre position dans le cadre de la consultation sur la gestion de l'eau pour l'une ou l'autre des options envisagées sur la propriété des eaux souterraines, soit le statu quo ou l'introduction d'un nouveau régime juridique pour assurer la propriété collective des eaux souterraines. Toutefois, à titre d'utilisatrice importante d'eau

souterraine, l'industrie se considère un acteur important et souhaite participer dans les décisions qui seront prises sur cette question.

L'industrie laitière, en tant qu'importante utilisatrice d'eau souterraine, est ouverte à discuter avec les autres intervenants intéressés et tient à définir avec ces derniers la solution préférable concernant la question du statut de propriété de l'eau souterraine.

L'industrie laitière demande donc de participer au forum des différents acteurs qui auront à définir le statut préférable des eaux souterraines pour en assurer la meilleure gestion dans une perspective de conservation et de développement durable. Dans ce processus de définition du statut des eaux souterraines, l'industrie laitière compte faire valoir ses points de vue et ses exigences quant à la formule et les règles qui devraient encadrer ce statut.

Pour l'industrie laitière, la formule de gestion des eaux souterraines doit :

- ♦ ***protéger les sources d'approvisionnement et les usages possibles contre les compétitions indues et les menaces de pénuries;***
- ♦ ***être axée sur la garantie de pérennité et de qualité pour les usages domestiques, agricoles, commerciaux et industriels;***
- ♦ ***produire des retombées économiques pour les communautés et la société québécoise.***

Vu le degré actuel d'ignorance des potentiels et des limites des nappes d'eau souterraine, et l'importance de bien maîtriser la problématique des eaux souterraines avant de juger de son état et d'y imposer un cadre de gestion, l'industrie laitière croit que des ressources devraient avant toute initiative être investies dans l'amélioration des connaissances sur les aquifères, à mesurer les impacts de leur exploitation et à déterminer les limites et les conditions de leur utilisation. Selon l'option de propriété retenue, ces responsabilités reviendront aux propriétaires désignés ou à la collectivité représentée par les gouvernements à tous les niveaux. Le principe de l'utilisateur payeur devra également être appliqué, l'industrie laitière étant disposée à payer sa quote-part des coûts qu'impliquerait cette mise à niveau des connaissances.

L'industrie laitière souligne le besoin d'améliorer les connaissances sur les aquifères et est prête à assumer sa partie des coûts d'une telle amélioration. Cette acquisition des connaissances doit :

- ♦ ***viser des avantages en termes d'économie de la ressource et de prévention de sa détérioration;***
- ♦ ***être réalisée en partenariat avec l'ensemble des intervenants;***
- ♦ ***donner à l'industrie une «assurance-qualité» et une garantie de stabilité des approvisionnements.***

7. DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE QUALITÉ

En très grande partie, soit plus de 80%, les usines laitières sont branchées sur les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts. L'état des infrastructures municipales d'eau et les progrès de la dépollution des eaux touchent donc directement l'industrie.

L'amélioration des infrastructures municipales et leur entretien adéquat par les municipalités sont des actions qui concernent directement l'industrie. Déjà, par ses taxes et ses redevances, elle contribue à financer une partie des investissements et des coûts d'opération.

Ainsi, l'industrie laitière souhaite que les instances municipales aient les ressources suffisantes pour assurer le maintien d'infrastructures efficientes afin d'assurer :

- ◆ *les meilleures performances des réseaux municipaux et prévenir leur dégradation à terme;*
- ◆ *l'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de l'industrie;*
- ◆ *l'assainissement efficace des eaux usées;*
- ◆ *et un service au meilleur coût possible.*

Le succès du volet municipal du *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) a eu ses effets au niveau des usines, vu l'amélioration notable de la qualité de l'eau des rivières qui en a résulté. En parallèle à la réalisation du PAEQ, l'industrie laitière a suivi le mouvement d'ensemble et a installé des systèmes de traitement de ses rejets. Elle a aussi modifié ses procédés pour réduire les quantités d'eaux rejetées et la concentration des polluants qu'on y retrouve.

L'importance de l'eau dans l'industrie laitière, telle que démontrée précédemment, explique son intérêt à protéger la ressource et à participer à sa gestion en collaboration avec les municipalités et les autres utilisateurs. L'industrie laitière, rappelons-le, doit utiliser l'eau de la meilleure qualité à des normes équivalentes ou supérieures à celles de l'eau potable, et ce même pour ses opérations de nettoyage.

8. LES EAUX DE SURFACE : UNE GESTION CONCERTÉE

Le présent débat sur la gestion de l'eau fait ressortir l'appui d'un grand nombre d'intervenants à une gestion des rivières par bassin versant. Plusieurs expériences sont en cours au Québec pour vérifier l'intérêt et l'applicabilité de cette formule de gestion de surface. Très présente dans

les régions du Québec et dépendante d'une bonne gestion des eaux, l'industrie laitière est favorable à la gestion par bassin versant. Cette formule de gestion ne doit pas faire oublier l'objectif d'assurer une gestion cohérente qui regroupe les principaux utilisateurs et les organismes décisionnels. Une telle gestion doit aussi être faite avec la préoccupation constante de prévenir les détériorations et les pénuries, de même que les compétitions indues et les conflits d'usage. Et surtout, la gestion par bassin versant ne doit pas entraîner une hausse non justifiée des coûts d'accès à l'eau.

L'industrie laitière appuie les efforts menant à la gestion des rivières par bassin versant, dans l'optique d'en arriver à une gestion des eaux qui soit cohérente et préventive.

Sans privilégier un modèle ou un autre d'institution ou d'organisme pour la gestion par bassin versant, l'industrie laitière croit néanmoins que certaines balises doivent être considérées avant d'aller de l'avant.

En premier lieu, il ne faudrait pas que la gestion intégrée de l'eau conduise à mettre en place une structure de gestion, lourde, bureaucratique et coûteuse. Le mécanisme à instaurer devrait grandement s'appuyer sur les responsabilités déjà assumées par les divers acteurs, ce qui aurait pour conséquences de donner un rôle privilégié au milieu municipal et d'assurer une bonne représentation des grands utilisateurs de la ressource. Reste que les instances qui se verront confier les responsabilités de la gestion de l'eau devront se voir déléguer par les gouvernements l'autorité requise pour exercer adéquatement leurs tâches.

Ces changements devront être précisés dans un nouveau régime juridique de gestion de l'eau. Sans pouvoir approfondir cette question, vu qu'elle n'a pas les compétences légales nécessaires, l'industrie laitière souhaite que le cadre réglementaire et économique qui sera mis en place soit incitatif et équitable.

Le cadre doit aussi prévoir les arbitrages requis pour maintenir l'approvisionnement des usines et permettre leur croissance au cours des prochaines années; cet aspect est particulièrement déterminant au moment où l'industrie agroalimentaire, en particulier l'industrie laitière, voit son développement futur passer par l'accroissement de ses exportations. Permettez-nous de souligner au passage les engagements des décideurs pris lors de la conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois : le consensus a été fait sur l'objectif de doubler les exportations de produits agroalimentaires d'ici 2005, soit une croissance de près de 10% par an! Les besoins d'eau de l'industrie laitière iront en augmentant et sont une condition déterminante pour assurer la croissance anticipée.

Il apparaît aussi à l'industrie que les situations sont bien différentes d'une région à l'autre, et d'une rivière à l'autre. Une souplesse dans le mécanisme de gestion est requise pour permettre de l'adapter au milieu récepteur et à la situation régionale. Il est certain que c'est là une

orientation difficile à mettre en œuvre, compte tenu de l'équité nécessaire entre tous les utilisateurs de l'eau et de la compétitivité requise entre les entreprises d'un même secteur d'activités. Des règles d'ensemble, sur les exigences d'une gestion cohérente (d'amont en aval), sur les moyens de gestion préventive et sur les façons d'éviter les compétitions nuisibles sur la ressource devront être définies globalement. Les modalités de mise en œuvre seraient alors laissées aux instances locales et régionales, en étroite association avec les divers utilisateurs de l'eau. Il apparaît aussi clair à l'industrie que l'État a un rôle important à jouer et qu'il doit être présent comme gage de la prise en compte des intérêts collectifs, à la fois sociaux, économiques et environnementaux dans la gestion régionale des eaux.

L'industrie laitière convient que le passage à la gestion par bassin versant nécessitera probablement l'injection de nouvelles ressources financières pour acquérir une meilleure connaissance des situations régionales, comme nous l'avons précisé précédemment, pour mettre en place les mécanismes de concertation et de contrôle appropriés et pour procéder aux investissements nécessaires pour l'assainissement des eaux.

Ainsi, si des nouveaux coûts sont imposés, ils doivent être fixés en tenant compte des exigences de compétitivité de toutes les industries québécoises qui dépendent grandement de l'eau pour leurs opérations. C'est là une question d'équité et de saine compétition entre les entreprises. D'autre part, les sommes recueillies sous forme de redevance, de taxe ou tout autre mode, doivent servir directement à la gestion des eaux, respecter le principe de l'utilisateur-paiement et constituer une assurance de qualité-perennité pour la ressource eau.

L'industrie laitière croit que la formule de gestion par bassin versant à implanter devra prendre en considération des éléments suivants :

- ♦ *Si des coûts d'accès à l'eau sont fixés, ils ne doivent pas porter atteinte à la compétitivité des industries utilisatrices, être établis équitablement et respecter le principe de l'utilisateur payeur.*
- ♦ *Les sommes recueillies auprès de l'industrie devront servir directement à la gestion de la ressource eau et constituer pour l'industrie une assurance qualité-perennité de la ressource eau.*
- ♦ *La gestion doit mettre à contribution les principaux utilisateurs donnant un rôle privilégié aux municipalités et une représentation significative aux industries.*
- ♦ *Le gouvernement doit déléguer aux instances désignées pour la gestion des eaux l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour exercer leurs fonctions.*
- ♦ *Une souplesse sera requise pour tenir compte de la diversité des situations régionales et des cours d'eau à gérer.*

L'industrie laitière croit à une gestion intégrée de l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine. Dans cette optique, le mode de gestion par bassin versant devrait être, à priori, privilégié comme mode de gestion de l'eau souterraine.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Par sujets du document de consultation

En conclusion, l'industrie laitière veut réaffirmer sa volonté de participer activement au projet gouvernemental de doter le Québec d'une politique de gestion de l'eau. Le mémoire attire l'attention sur la vision de l'industrie laitière à l'effet que cette politique doit être à la fois environnementale et économique.

9.1 L'APPROCHE D'ENSEMBLE : LA QUALITÉ ET L'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES

Une eau de première qualité et en quantité suffisante est un besoin essentiel et cruciale pour l'industrie, compte tenu de la nature du produit qu'elle transforme. L'industrie est, en conséquence, particulièrement consciente des risque liés à l'utilisation d'eau contaminée ou, de mauvaise qualité, et tient à la protection de la qualité de cette ressource et à sa disponibilité.

L'industrie constate le manque de connaissances sur les potentiels et les limites des nappes d'eau souterraine. Selon l'industrie, il est important de bien maîtriser la problématique des eaux souterraines avant de juger de son état et d'y imposer un cadre de gestion. L'industrie laitière croit que des ressources doivent, préalablement à toute initiative, être investies dans l'amélioration des connaissances.

L'industrie laitière se dit prête à participer au financement de diverses activités essentielles à une bonne gestion de l'eau, par exemple l'amélioration des connaissances et la mise en œuvre de la gestion par bassin versant. L'industrie veut néanmoins que les dépenses en gestion de l'eau lui donnent une garantie de qualité et de pérennité de ses approvisionnements. De plus, elle veut savoir de quelle ampleur sera la facture et à quoi seront utilisés les fonds.

Du fait de la vulnérabilité des produits laitiers à la contamination bactériologique, les usines laitières ne peuvent supporter aucun risque de contamination.

L'industrie laitière a besoin d'un approvisionnement en eau de qualité, et en quantité constante et suffisante.

L'industrie laitière souligne le besoin d'améliorer les connaissances sur les aquifères et est prête à assumer sa partie des coûts d'une telle amélioration. Cette acquisition des connaissances doit :

- ♦ ***viser des avantages en termes d'économie de la ressource et de prévention de sa détérioration;***
- ♦ ***être réalisé en partenariat avec l'ensemble des intervenants;***
- ♦ ***donner à l'industrie une « assurance-qualité » et une garantie de stabilité des approvisionnements.***

9.2 L'EAU SOUTERRAINE

L'industrie laitière est un acteur important dans l'agro-alimentaire québécoise et est un grand utilisateur d'eau souterraine. Elle est préoccupée par le maintien dans le temps de la qualité et de la disponibilité de cette ressource puisque l'eau joue un rôle clé dans ses activités de transformation. L'industrie laitière veut, en conséquence, avoir son mot à dire dans les décisions qui seront prises sur le choix du modèle de gestion de l'eau qui sera retenu et sur le statut de l'eau dans ce modèle.

L'industrie laitière, en tant qu'importante utilisatrice d'eau souterraine, est ouverte à discuter avec les autres intervenants intéressés et tient à définir avec ces derniers la solution préférable concernant la question du statut de propriété souterraine.

Pour l'industrie laitière, la formule de gestion des eaux souterraines, soit-elle privée ou publique, devra :

- ♦ *protéger les sources d'approvisionnement et les usages possibles contre les compétitions indues et les menaces de pénuries;*
- ♦ *être axée sur la garantie de pérennité et de qualité pour les usages domestiques, agricoles, commerciaux et industriels;*
- ♦ *produire des retombées économiques pour les communautés et la société québécoise.*

9.3 DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PERFORMANTES

L'industrie laitière a une grande expérience de collaboration avec les municipalités dans les dossiers de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Elle en déduit que le milieu municipal aura à assumer les responsabilités régionales au niveau de la gestion de l'eau. Il devra disposer des pouvoirs et des ressources pour bien jouer son rôle.

Ainsi, l'industrie laitière souhaite que les instances municipales aient les ressources suffisantes pour assurer le maintien d'infrastructures efficientes afin d'assurer :

- ♦ *les meilleures performances des réseaux municipaux et prévenir leur dégradation à terme;*
- ♦ *un approvisionnement d'une eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de l'industrie;*
- ♦ *un assainissement efficace des eaux usées;*
- ♦ *et un service au meilleur coût possible.*

9.4 LES EAUX DE SURFACE : UNE GESTION CONCERTÉE

L'industrie laitière est très présente dans les régions du Québec et a intérêt à ce que la qualité de l'eau soit préservée. Elle croit à la pertinence de la gestion par bassin versant et demande d'y être associée comme partenaire. Pour ce faire, elle est prête à assumer une partie de la facture au pro-rata de son utilisation, dans la mesure où l'on respecte certaines balises dans l'établissement du cadre de gestion des eaux.

L'industrie laitière appuie les efforts pour en arriver à la gestion des rivières par bassin versant, dans l'optique d'en arriver à une gestion des eaux qui soit cohérente et préventive.

L'industrie laitière croit que la formule de gestion par bassin versant à implanter devra prendre en considération des éléments suivants :

- ◆ *Si des coûts d'accès à l'eau sont fixés, ils ne doivent pas porter atteinte à la compétitivité des industries utilisatrices, être établis équitablement et respecter le principe de l'utilisateur payeur.*
- ◆ *Ces coûts devront s'appliquer à toutes les sources d'approvisionnement, autant les eaux de surface que les eaux souterraines.*
- ◆ *Les sommes recueillies auprès de l'industrie devront servir directement à la gestion de la ressource eau et constituer, pour l'industrie, une assurance qualité-perennité de la ressource eau.*
- ◆ *La gestion doit mettre à contribution les principaux utilisateurs donnant un rôle privilégié aux municipalités et une représentation significative aux industries.*
- ◆ *Le gouvernement doit déléguer aux instances désignées pour la gestion des eaux l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour exercer leurs fonctions.*
- ◆ *Une souplesse sera requise pour tenir compte de la diversité des situations régionales et des cours d'eau à gérer.*

L'industrie laitière croit à une gestion intégrée de l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine. Dans cette optique, le mode de gestion par bassin versant devrait être, à priori, privilégié comme mode de gestion de l'eau souterraine.

RÉFÉRENCES

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel (1996), Industrie de transformation du lait et environnement Guide technique sectoriel, juin 1996, 244 pages

Conseil national de l'industrie laitière du Canada (1998), Guide sur les possibilités d'accroître l'efficacité énergétique dans l'industrie de transformation de produits laitiers, mars 1998, 18 pages.

Ministry of the Environment Ontario (1999), Guide to resource Conversation and Cost Saving Opportunities in the Dairy Processing Sector, janvier 1999, 102 pages + annexes.

Serrener Consultation inc. (1996), Profil environnemental de l'industrie laitière - Édition 1996, décembre 1996, 22 pages + annexes.

Annexe 1

Politique sur l'environnement de l'industrie laitière du Québec

Politique sur
l'environnement
de l'industrie laitière
du Québec

Attestation D'adhésion

10. L'industrie laitière du Québec est une industrie étroitement liée au mieux-être des citoyens. Elle reconnaît sa responsabilité de minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement, de concert avec les autres intervenants du milieu.

Comme utilisateurs de ressources et producteurs de biens de consommation, les entreprises laitières du Québec doivent gérer les ressources mises sous leur responsabilité dans le respect de l'environnement. Nous sommes convaincus que cet engagement envers l'environnement peut être concilié avec l'offre aux consommateurs de produits laitiers de la plus haute qualité et la réalisation des objectifs commerciaux des en-

1 Nous nous engageons à réduire les effets dommageables de nos activités sur l'environnement tout en continuant de fournir des produits laitiers de toute première qualité.

4 Nous adhérons au principe des trois «R»(réduction, réutilisation, recyclage) et entendons l'appliquer à nos activités. À cet égard, nous nous engageons à prendre les moyens possibles pour minimiser les quantités de déchets rejetés dans l'environnement,

7 Nous préconisons une harmonisation des différentes réglementations édictées par les gouvernements, à tous les paliers en tenant compte du contexte de la mondialisation des marchés

2 Nous nous engageons à collaborer à l'élaboration et à la mise en application des règlements environnementaux qui se rapportent à nos activités.

5 Nous préconisons l'exercice de la responsabilité dans un cadre de liberté quant aux moyens à prendre pour arriver aux objectifs environnementaux.

Notre entreprise a adhéré à la politique sur l'environnement de l'industrie laitière du Québec.

3 Nous veillerons à ce que nos employés soient conscients des questions touchant l'environnement, afin qu'ils se comportent de façon responsable face à ces questions.

6 La gestion des rejets devrait constituer un effort concerté entre les gouvernements, les industries et les consommateurs. Nous nous engageons à coopérer avec les autres partenaires de l'industrie et les organismes extérieurs en vue de servir les objectifs

Nom de l'industrie

.....